

Centre Communal d'Action Sociale

Aider les plus démunis ou en difficultés et leurs apporter secours et attention.



Cette année encore, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) a réuni ses anciens pour un moment convivial autour d'un bon repas. Il s'est déroulé à la salle des fêtes communales et ce fut un plaisir de



voir que des nouveaux étaient présents. Ils étaient 28 à s'être déplacés, certains ne le pouvant pas, se sont vus offrir un portage de repas à domicile. D'autres, hospitalisés, recevront un colis apporté par l'un des bénévoles.



Le CCAS est composé de 4 membres issus du conseil municipal et 4 autres membres habitants notre village et nommés par le maire, qui en est le président.



L'aide sociale légale qui, de par la loi, est sa seule attribution obligatoire, mais il s'occupe aussi de l'aide sociale facultative et de l'action sociale, matières pour lesquelles il dispose d'une grande liberté d'intervention et pour lesquelles il met en œuvre la politique sociale déterminée par les élus locaux.



Le Club de l'Amitié

Il réunit ses adhérents tous les 1^{ers} jeudi de chaque mois, les après-midi, à la salle des fêtes.

Un goûter, une partie de carte, des discussions viennent animer ce moment de rencontre.

Pendant l'année, certains participent à des voyages ou des repas dans la région.

Les retraités vous attendent pour partager ces moments de convivialités,

Venez nombreux.